

**Nombre de conseillers**

Membres	11
Présents	7
Représentés	2
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **1<sup>er</sup> octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le premier octobre à **20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Étaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Julien MOURLON, M. Rodolphe MARTIN.

**Absents/excusés** : Mme Michèle TIXIER GALLAND a donné pouvoir à Madame Isabelle CARTON, M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir à Monsieur Alain BUJADOUX, M. Pascal REDON, M. Jacques GALLAND

**Date de convocation** 26 septembre 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

***Objet : Etude de faisabilité photovoltaïque par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la démarche du SDEC dans le cadre de la production d'électricité photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics. Le projet nécessite, au préalable, et pour chaque bâtiment potentiel, la conduite d'une étude de faisabilité technique et financière de production d'électricité.

Le Maire précise que l'étude de faisabilité photovoltaïque est financée intégralement par le Syndicat, sur fonds propres.

Il propose que la commune soumette au SDEC les toitures du bâtiment communal qui abrite l'atelier CODECHAMP pour réaliser cette étude.

Lorsque l'étude s'avère faisable techniquement et rentable financièrement, une convention spécifique définissant le rôle et la responsabilité de chaque collectivité sera établie entre la commune et le SDEC pour que le Syndicat puisse développer son projet d'installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** la proposition du maire d'autoriser le SDEC à réaliser une étude de faisabilité photovoltaïque sur la toiture du bâtiment communal qui abrite l'atelier CODECHAMP ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20151001-DE\_011015\_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2015

Fait et délibéré en séance le jour, date et les crédits.  
Pour copie conforme

Le Maire



Alain BUJADOUX

